

# LE PROTOCOLE DE MAPUTO SUR LA PARTICIPATION POLITIQUE

## Que dit le protocole de Maputo sur la participation politique ?



Le protocole de Maputo **défend l'égalité de participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision**. L'article 9 appelle à des mesures affirmatives telles que des quotas, des programmes ciblés de renforcement des capacités et des réformes des systèmes électoraux afin de lever les obstacles à la participation des femmes, ce qui est nécessaire pour contrecarrer les inégalités historiques et structurelles qui ont exclu les femmes des postes à responsabilité.

Le protocole préconise également **des partenariats égaux entre les hommes et les femmes, reconnaissant qu'un leadership partagé à tous les niveaux est essentiel pour une élaboration des politiques et un développement véritablement inclusifs**. En promouvant les femmes en tant que partenaires égaux dans la prise de décision, le protocole souligne le potentiel de transformation d'une gouvernance équilibrée entre les hommes et les femmes pour parvenir à la justice sociale et au progrès durable.

## ARTICLE 9 – DROIT DE PARTICIPATION AU PROCESSUS POLITIQUE ET À LA PRISE DE DECISIONS

1. Les États entreprennent des actions positives spécifiques pour promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique de leurs pays, à travers une action affirmative et une législation nationale et d'autres mesures de nature à garantir que:



- a) les femmes participent à toutes les élections sans aucune discrimination;
  - b) les femmes soient représentées en parité avec les hommes et à tous les niveaux dans les processus électoraux;
  - c) les femmes soient des partenaires égales des hommes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement de l'État.
2. Les États parties assurent une représentation et une participation accrues, significatives et efficaces des femmes à tous les niveaux de la prise de décision.

## COMMENT LES GOUVERNEMENTS ONT-ILS MIS CELA EN OEUVRE JUSQU'À PRESENT ?

**Onze pays africains (le Burundi, l'Égypte, l'Eswatini, la Guinée, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe) ont adopté des dispositions constitutionnelles établissant des quotas.** D'autres constitutions prévoient une action affirmative, comme en Ouganda.

Plusieurs pays africains maintiennent des quotas légaux sur la représentation des femmes dans les législatures nationales et/ou sous-nationales. **34 des 55 États membres de l'UA appliquent des quotas légaux pour la chambre basse/unique.** La majorité d'entre eux ont fixé l'objectif du quota entre 30 et 40 % de représentation féminine. Quatre pays (l'Algérie, le Lesotho, le Sénégal et le Togo) ont cherché à atteindre la parité hommes-femmes, c'est-à-dire que les quotas fixés par la loi prévoient une représentation égale des hommes et des femmes.

Parmi les pays dotés de législatures bicamérales, six pays (le Burundi, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Eswatini et le Rwanda) maintiennent des quotas pour les deux chambres du parlement.



# 50/50

Campagne pour accroître la représentation des femmes



Sur l'ensemble du continent, les gouvernements ont le plus souvent intégré les approches liées à la participation des femmes au processus politique et décisionnel dans les stratégies nationales de développement ou d'égalité des sexes.

**Des pays comme le Malawi et la Namibie ont lancé des campagnes 50/50 pour accroître la représentation des femmes dans la prise de décision aux niveaux national et local.** Les groupes parlementaires nationaux de femmes ont également introduit des politiques visant à accroître la participation et la représentation des femmes dans le processus décisionnel.

Dans plusieurs pays, par exemple au Cameroun, **les réformes institutionnelles se sont concentrées sur les femmes dans le processus électoral en offrant une formation aux candidates ou en facilitant l'accès des électrices.** D'autres réformes ont cherché à renforcer la participation des femmes, à les sensibiliser à la participation politique des femmes ou à s'assurer que les initiatives législatives et politiques intègrent une perspective de genre. Par exemple, le Burkina Faso a organisé un atelier pour diverses autorités et dirigeants dans le cadre des efforts du gouvernement pour populariser la loi sur les quotas.

## QUE POURRAIENT FAIRE DE PLUS LES GOUVERNEMENTS?



- ✓ **Reformer** la législation existant pour **supprimer les dispositions discriminatoires**
- ✓ **Offrir** aux femmes **des opportunités complètes dans les espaces politiques**, en assurant leur sécurité et leur protection tout en favorisant des environnements propices au leadership et à la prise de décision au-delà des quotas.
- ✓ **Développer** et institutionnaliser des **programmes de renforcement des capacités** pour les femmes, tout en mettant en œuvre des systèmes de parité pour parvenir à une représentation équitable.
- ✓ **Créer** des mécanismes pour **entretenir le potentiel de leadership chez les filles et les femmes**, en garantissant un pipeline de futurs leaders autonomes.
- ✓ **Lancer** des campagnes de sensibilisation du public qui **célébrent les réalisations des femmes** en politique aux niveaux communal, régional et national, afin de remettre en question les stéréotypes et de combler les écarts.
- ✓ **Promouvoir** le dialogue intergénérationnel et **la formation des jeunes** afin de les préparer à la participation politique. S'attaquer aux pressions sociales en donnant aux femmes les moyens de **résister à la manipulation** ou à la coercition qui pourraient les dissuader d'occuper des postes de direction.
- ✓ **Amplifier** les **contributions des femmes parlementaires** afin de démanteler les stéréotypes et de mettre en évidence leur rôle essentiel dans la gouvernance.
- ✓ **Faciliter** l'**échange de bonnes pratiques** entre les États afin d'inspirer et d'informer les progrès vers une participation politique équilibrée entre les hommes et les femmes.



## A QUOI RESSEMBERAIT UN AVENIR OÙ L'ARTICLE 9 DU PROTOCOLE DE MAPUTO EST MISE EN OEUVRE?

La gouvernance est véritablement inclusive, les femmes et les hommes travaillent sur un pied d'égalité pour façonner les paysages politiques et de développement du continent. Les voix des femmes ne sont plus mises à l'écart, mais font partie intégrante de l'élaboration de politiques qui tiennent compte des diverses réalités des sociétés africaines. **Les mesures affirmatives telles que les quotas et les programmes de renforcement des capacités sont devenues des normes culturelles permanentes qui garantissent une représentation égale dans tous les espaces de prise de décision.** Les femmes leaders sont célébrées non seulement en politique mais dans toutes les sphères d'influence, inspirant les jeunes générations à rêver avec audace et à diriger avec courage.

Cet avenir est marqué par la transformation - là où le leadership reflète la diversité de son peuple, et où la gouvernance équilibrée entre les sexes permet de réaliser des progrès durables. Les communautés prospèrent grâce à des politiques inclusives. **Les femmes apportent leurs perspectives uniques et diverses sur le devant de la scène, s'attaquant aux inégalités systémiques et catalysant des solutions innovantes pour une prospérité partagée.** Des conseils ruraux aux forums internationaux, le continent africain brille en tant que modèle mondial de démocratie participative, prouvant que l'égalité de représentation n'est pas seulement un impératif moral, mais le fondement de la résilience et du succès.

“

Cet avenir est marqué par la transformation - où les dirigeants reflètent la diversité de leur population et/ où une gouvernance équilibrée entre les hommes et les femmes permet de réaliser des progrès durables.

”



Où puis-je trouver davantage de ressources à ce sujet et comment puis-je m'impliquer ?

Scannez le code QR pour en savoir plus!



SOLIDARITY FOR  
AFRICAN WOMEN'S RIGHTS  
A force for freedom



MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ  
POUR LES DROITS  
DES FEMMES AFRICAINES  
Une force pour la liberté